

ANNEXE 1

CODE VESTIMENTAIRE

Campus des métiers de la CMA Charente

Le respect des autres et le respect de soi passent par le port d'une tenue vestimentaire élégante et professionnelle. Les employeurs sont très sensibles à cette spécificité du Campus des métiers de Barbezieux et Cognac car ils savent que « l'on n'a qu'une seule fois l'occasion de faire une bonne première impression ». L'apprentissage a pour objectifs d'acquérir des connaissances, des savoir-faire acquis en cours et sur le terrain, mais aussi un savoir-être qui se manifeste notamment par une présentation soignée. Celle-ci constitue, avec l'attitude positive, le sourire et la facilité d'adaptation, un élément différenciateur déterminant de nos valeurs assurant la réputation de notre enseignement et l'employabilité de nos apprenants.

Le code vestimentaire a pour but d'établir et d'entretenir les valeurs de l'artisanat et l'équité entre tous. Son ambition est de laisser à chacun la possibilité de développer sa propre personnalité dans les limites imposées par un certain nombre de règles de bienséance.

Le respect de ces règles est de notre responsabilité à tous, apprentis, enseignants et personnels de la cma16. Il s'agit pour chacun de prendre de bonnes habitudes, de montrer l'exemple et de rester vigilants à d'éventuels manquements.

La tenue vestimentaire doit être convenable, exempte de toute extravagance et semblable à celle qui est exigée dans le cadre de la plupart des entreprises.

Si vous ne savez pas si votre tenue est aux normes, posez-vous la question suivante : « Mettrais-je la même tenue pour me présenter à un entretien d'embauche pour le poste dont je rêve ? » Si la réponse est négative... allez-vous changer !

Il est difficile d'établir une liste exhaustive de tout ce qui peut être porté. Afin d'éviter cette problématique, l'approche choisie dans ce document est de préciser ce qui n'est pas admis.

CODE VESTIMENTAIRE EN ATELIER

En atelier, une tenue professionnelle fournie par la CMA 16 et adaptée à chaque profession doit être portée.

CODE VESTIMENTAIRE DANS L'ENCEINTE DU CAMPUS (HORS ATELIERS)

- Pour la gente féminine

La longueur de la jupe ou de la robe doit être correcte.

A proscrire :

• **Le port d'une jupe ou robe trop courte (arrivant plus de 8.5 cm au-dessus du haut du genou) n'est pas accepté.**

Le port du jean est autorisé si de couleur unie propre et non déchiré.

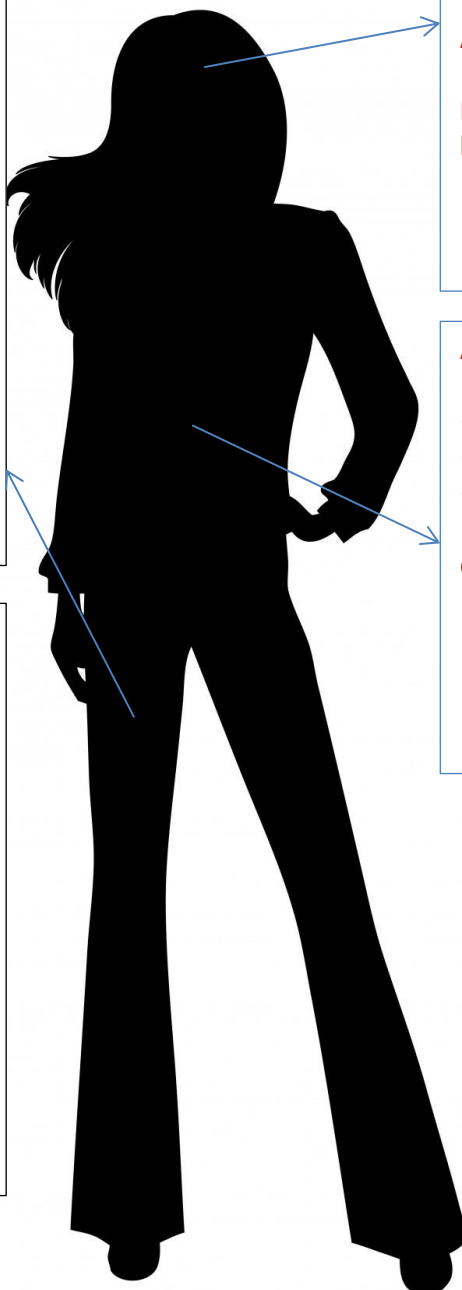
Les pantalons doivent être ajustés à la bonne taille et ne doivent pas être troués.

Les chaussures de ville et les escarpins classiques doivent être élégants et fermés. La hauteur des talons ne doit pas dépasser 8.5 cm.

Les chaussures doivent être propres et entretenues.

A proscrire :

• **Les chaussures de style nu-pieds ou de plage (tongs, babouches etc.).**



Une coiffure adaptée et soignée.
Se découvrir la tête de tout couvre-chef dans les locaux.
Le maquillage doit être naturel et discret.

A proscrire :

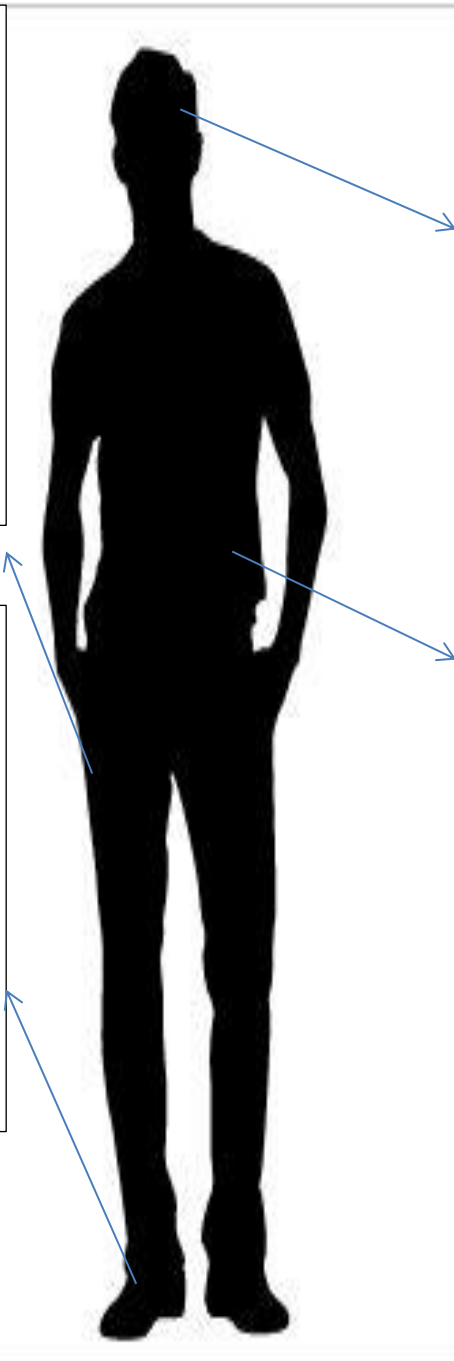
Le port de lunettes de soleil dans les locaux du Campus.

A proscrire :

- **Les vêtements de sport.**
- **La taille découverte.**
- **Chemisiers ou hauts transparents.**
- **Les décolletés prononcés devant ou dans le dos.**

Vous êtes responsable de la bonne tenue et du nettoyage de vos vêtements.

- Pour la gente masculine



Le pantalon doit être soigné.
Les pantalons doivent être ajustés à la bonne taille.
Le port du jean est autorisé si de couleur unie propre et non déchiré.

A proscrire :
Les pantalons extralarges. Les pantalons troués et non entretenus.

• Les chaussures doivent être fermées et nettoyées.

A proscrire :
• Les chaussures de style nu-pieds ou de plage (tongs, babouches etc.).

• La coupe de cheveux doit être coiffée et soignée.
Se découvrir la tête de tout couvre-chef dans les locaux.

A proscrire :
• Le port de lunettes de soleil à l'intérieur des locaux du Campus.

• La tenue (Pantalon, haut) doit être soignée.

A proscrire :
• Les vêtements de sport.

Vous êtes responsable de la bonne tenue et du nettoyage de vos vêtements.

CODE VESTIMENTAIRE ALLEGE

En cas de fortes chaleurs (à partir de 25°C), le dress code allégé est utilisé:

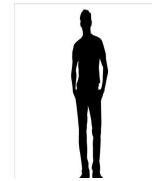
- **Pour les femmes :**

- Le port d'une robe est accepté.
- Les chaussures ouvertes sont acceptées, celles-ci doivent être tenues par une bride sur l'arrière du pied.



- **Pour les hommes :**

- Le port d'un bermuda arrivant aux genoux est accepté.
- Les chaussures ouvertes sont acceptées, celles-ci doivent être tenues par une bride sur l'arrière du pied.



VERIFICATION DE LA TENUE

Afin d'assurer le respect de ces règles, le contrôle est nécessaire. Ceci est la responsabilité de chacun d'entre nous, apprenants et personnel de la CMA.

Les apprenants ne respectant pas la tenue vestimentaire seront entretenus afin d'échanger sur le bien-fondé du respect d'une tenue adéquate.

En cas de récidive, les sanctions citées dans le règlement intérieur seront envisagées.